

Les conditions de l'Autriche

L'échange de communications entre Belgrade et Saint-Petersbourg a produit à Vienne une bonne impression; on estime toutefois que l'amélioration des rapports ne pourra être définitive que le jour où le gouvernement de Belgrade déclarera au gouvernement de Vienne que la Serbie n'a aucun droit pour réclamer une concession territoriale ou bien l'autonomie des provinces annexées, mais qu'elle désire seulement certaines concessions économiques.

Le gouvernement austro-hongrois, en jugeant par le langage d'organes officieux, a tenu à une renonciation en forme, sans faire grâce à la Serbie d'une seule amertume dans sa renonciation.

Précisément, pour bien assurer la paix dans l'avenir, écrit le « Fremdenblatt », on ne saurait rien lui passer en ce qui touche la forme de la déclaration par laquelle sa renonciation deviendra absolue et irrévocable.

Ce serait une erreur de croire que la communication du cabinet serbe à St-Petersbourg et la réponse de la Russie tranchent l'affaire de façon définitive.

Il faut d'abord attendre pour voir si la Serbie se décide à faire réellement la déclaration que lui a conseillé de faire la Russie. L'endroit où elle aurait à la faire est Vienne.

Alors seulement le moment sera venu d'entamer la conversation au sujet des avantages économiques à accorder à la Serbie.

D'ailleurs, c'est à nous seulement de déterminer l'étendue des facilités économiques qu'il y aurait alors lieu de lui offrir, car ce n'est pas là une question européenne, mais bien une affaire « intérieure » de l'Autriche-Hongrie.

Le « Zeit » apprend de source autorisée que le cabinet de Vienne a établi et porté à la connaissance des autres puissances les principes suivants en ce qui concerne la démarche que la Serbie aura à faire à Vienne:

1. Le cabinet de Belgrade devra déclarer au gouvernement austro-hongrois, directement et d'une façon expresse, qu'il suit une politique correcte et amicale à l'égard de l'Autriche-Hongrie. Une condition de la politique correcte et amicale dont le désir est ainsi exprimé serait naturellement la suspension des mesures militaires extraordinaires prises contre l'Autriche-Hongrie.

2. La Serbie doit renoncer à ses ambitions politiques irréalisables, c'est-à-dire qu'elle doit renoncer à ses demandes de compensations territoriales et d'établissement de l'autonomie en Bosnie.

3. Si la Serbie désire obtenir de l'Autriche-Hongrie des avantages économiques, le gouvernement austro-hongrois est disposé à entrer en pourparlers directs à ce sujet avec le cabinet de Belgrade à la condition bien entendu d'avoir, au préalable, obtenu satisfaction sur les points 1 et 2.

L'impôt sur le revenu à la Chambre française

La Chambre française discute en ce moment le projet de loi concernant l'impôt sur le revenu.

L'article 98 relatif à la réduction d'impôts pour charges de familles a donné lieu à de longs débats.

La Chambre a adopté lundi un amendement proposé par le député Magniaudé accordant une remise d'impôt de fr. 10 pour chaque personne à sa charge, pour tout contribuable dont le revenu total ne dépasse pas 15,000 francs.

Mardi, M. Caillaux, ministre des finances, a demandé à la Chambre de revenir sur le vote de la veille et de repousser l'amendement Magniaudé.

« Beaucoup, dit-il, ont voté l'amendement Magniaudé, au fond, croyant voter seulement la prise en considération. L'amendement est inapplicable et, de plus, dégrèverait presque tous les contribuables, entraînant une dépense de 35 à 40 millions. S'il est nécessaire, le gouvernement engagera sa responsabilité dans cette question. »

M. Clemenceau, de son banc, déclare que le gouvernement s'oppose au vote de l'amendement Magniaudé et pose la question de confiance. Après pointage, l'article 98 amendé, repoussé par la commission et le gouvernement, est rejeté par 291 voix contre 185.

La discussion recommence sur l'article 98 dans le texte de la commission. M. Gérard Varet, radical, présente un amendement tendant à dégrever de fr. 10 par personne à sa charge, le contribuable n'ayant pas plus de 5,000 fr. de revenu, et de 8 fr. (pour chaque personne au dessus de trois à sa charge) le contribuable qui n'a pas plus de fr. 12,000 de revenu.

M. Caillaux trouve cet amendement très intéressant et sans grand inconvénient financier, mais le texte de la commission est plus juste. Par bonne volonté, il accepte de porter de 6 à 8 fr. l'impôt dégrèvement par personne. Dans ces conditions, M. Gérard Varet n'insiste pas et on adopte, à main levée, le paragraphe 1 de l'article 98:

« Tout contribuable dont le revenu total ne dépasse pas fr. 12,000 a droit à un dégrèvement de fr. 8 par personne se trouvant à

Petites nouvelles de la Suisse

Les importations et les exportations

La somme des importations étrangères en Suisse s'est élevée en 1908 à 1 milliard 587 millions 432 mille francs; les exportations de la Suisse à l'étranger se sont élevées à la somme de 1 milliard 38 millions 435 mille francs.

Le mouvement total est resté de 215 millions inférieur à celui de 1907; importations et exportations ont accusé un déficit de 100 millions en chiffres ronds.

Par rapport à 1906 les exportations suisses sont en baisse de 33 millions.

En fait de marchandises importées, ce sont les céréales, le coton, et la soie brute qui accusent la plus sensible diminution.

En fait de marchandises exportées, ce sont les soieries, les broderies et les montres. Il y a également reculé dans les industries suivantes: chocolat, lait condensé, machines à coudre, automobiles.

L'exportation des fromages continue à être très florissante; de même, celle des machines électriques et à vapeur.

Un amiral suisse

L'amiral suisse n'est plus du domaine de la légende; après celui de Neuchâtel, qui n'est amiral que pour rire, en vient un vrai, cette fois-ci: le rear-admiral (contre-amiral) des Etats-Unis est un nommé Blockinger, né à Dubuque (Iowa), de parents suisses, originaires du canton de Saint-Gall.

L'espéranto en Suisse

La première assemblée de délégués du comité suisse pour la propagande en faveur de l'introduction de la langue universelle réforme espéranto a eu lieu à Soleure sous la présidence de M. Schneeberger.

A la suite d'un grand nombre d'adhésions venues de toutes les parties de la Suisse, il a été décidé de fonder une société suisse de réforme espéranto. Zurich a été désigné comme vorort.

M. Lorenz, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, a fait une conférence dans laquelle il a déclaré que la réforme espéranto constitue le meilleur système pour arriver à l'introduction d'une langue universelle, parce qu'elle repose sur une base scientifique et pratique.

Deux enfants brûlés vifs

D'épais nuages de fumée s'échappant de la rue Breisach, à Bâle, des voisins accoururent; et ayant enfoncé une porte, ils trouvèrent gisant sur le plancher deux enfants, âgés l'un de six ans, l'autre de trois ans; et autour d'eux, les meubles flambaient. L'aîné de ces enfants était déjà mort. Le cadet vivait encore; on le transporta à l'hôpital, mais en a peu d'espoir de le sauver.

Laissés seuls au logis par leurs parents, qui travaillaient tout le jour hors de chez eux, ces pauvres petits avaient mis le feu à l'appartement en jouant avec des allumettes.

Les cartes de circulation

Suivant la « Zurcher-Post », le département des chemins de fer a conçu le projet de frapper les cartes de libre circulation d'un émolument spécial de cinquante à cent francs. Les conseillers nationaux et conseillers aux Etats en possession d'une de ces cartes et qui touchent tout de même une indemnité de voyage aux séances de ces conseils paieraient une taxe double.

Contre le cancer

Un institut pour l'étude des maladies cancéreuses a été inauguré samedi à Genève. Cet institut est dépendant d'une société fondée il y a deux ans. Le directeur du laboratoire est M. le docteur Robert Odier, qui a exposé aux invités officiels l'organisation de la société nouvelle, la méthode actuellement pratiquée, et les expériences qu'elles permettent de concevoir. M. Lardy, président du comité de l'œuvre, a remercié les donateurs. Un comité national sera incessamment fondé avec l'appui de la Confédération et des cantons.

Agriculture

La Société d'agriculture de la Suisse romande célèbre cette année son cinquantième anniversaire. A l'occasion de cette solennité, le comité a fixé l'assemblée générale, où sera fêté ce jubilé, au jeudi 18 mars prochain, à 10 heures, à l'Hôtel de Ville de Lausanne. De 10 à 11 heures, ordre du jour annuel ordinaire, suivant les convocations; à 11 heures, réception des invités; travail de M. H. de Haller sur les cinquante ans d'activité de la société; remise de diverses médailles décernées; communication de M. le Dr S. Bieler; membre honoraire, sur l'amélioration de nos races de bétail bovin pendant ce demi-siècle; à 1 heure, banquet officiel à Terminus (gare C. F. F.) et partie familiale.

Le sucre d'Aarberg

Comme on le sait, le Conseil fédéral avait chargé le Consul général de Suisse à Bruxelles, M. Borel, de présenter le président de la Commission permanente des sucres à Bruxelles, M. de Capelle, sur l'altitude que prendrait la commission vis-à-vis d'une subvention fédérale unique de fr. 500,000 à la fabrique de sucre d'Aarberg.

Dans sa réponse, M. Capelle considère comme probable que la commission permanente déclarera que la subvention projetée ne peut se concilier avec les dispositions de la convention internationale des sucres.

Dans ces conditions, il paraît à peu près certain que le projet de subvention du Con-

Elections législatives

On nous écrit de Sierre:

Dans son assemblée de mardi après-midi, le conseil de district a choisi comme candidats députés:

Pour Anniviers: MM. Georges Pater, directeur des postes à Sierre. Joachim Tobin, président de la commune d'Ayer. Louis Massy, à Noës; avec 2 suppléants: Chrétien Monnier de Vissoie et Benoît Zufferey vice-président de St-Luc.

La Contrée: MM. Pierre Berclaz avocat. Ch. de Preux, directeur de l'Aluminium. Albert de Preux, directeur du Palace Hôtel.

Lens: MM. François Bagnoud, président, Clivaz, géomètre, à Sierre. Suppléant: Romailier, président de Chermignon.

Granges: Grône et St-Léonard: M. Mce Germainier, président du tribunal de district. Suppléant: M. Devanthéry, greffier du dit tribunal. Chalais: M. Félix Albasini, président et suppléant: M. François Chevez.

Le comité libéral du district de Martigny ayant, suivant décision de l'assemblée de Saxon, répondu par une fin de non recevoir à la demande de concession du parti conservateur, celui-ci, dans une réunion tenue lundi au Café du St-Bernard, à Martigny-Gare, a décidé d'engager la lutte.

A St-Maurice, le parti conservateur, à la suite du désistement de MM. Ch. de Stockalper, Mce de Werra, Gross César, Gross Louis-Fçois, Biollay François, sera représenté par MM. Peljissier Mce, Rappaz Jean-Pierre, Vuollet Ch., anciens, Barman Pierre, avocat, Gross Frédéric, major, de Werra Henri, avocat, nouveaux.

On nous écrit de Monthey.

Les Communes du district de Monthey, ne faisant pas partie du cercle et qui sont St-Gingolph, Port-Valais, Vionnaz, Collombey, Troistorrens et Illiez ont choisi les candidats suivants pour représenter le parti conservateur au prochain Grand-Conseil.

Borgeaud Cyprien, fils, Bressoud Louis, président, Christin Meinrad, Curdy Albert, Dubosson Adolphe, président, Gex-Fabry Gabriel président.

Suppléants. — Eceeur Cyrille, conseiller, Fomage Ignace, ancien président, Fracheboud Zénon juge, Parvet Norbert, Rouiller Maurice, juge, Vuilloud Emile.

Chronique agricole

Situation. — La température de la semaine écoulée a été encore plus basse que celle de la semaine précédente, et malgré de belles journées ensoleillées, il n'y a pas eu de dégel; aussi la culture commence-t-elle à trouver l'hiver long. Les travaux retardés vont s'accumuler et il en résultera des difficultés pour se procurer la main d'œuvre, sans profit pour celle-ci.

Céréales. — Les appréhensions précédentes se traduisent actuellement en beaucoup d'endroits par des plaintes sérieuses. Bien des champs de blé ont souffert des grands froids prolongés. Parmi ceux qui étaient des plus forts à l'automne, il s'est produit des vides presque complets dès l'application d'engrais azotés au printemps ne saurait combler. Il en résultera certainement des déficits fâcheux. On signale, sans pouvoir les préciser encore, des nouvelles semblables venant de France, d'Allemagne, de Hongrie et de Russie.

Avec des offres moins abondantes dans les pays producteurs, les cours des blés, se relèvent légèrement et demeurent fermes.

Pommes de terre. — Les transports de pommes de terre ont été un peu entravés par les grands froids. L'offre est toujours abondante et les prix demeurent bas. Les qualités sont d'ailleurs bien diverses, ce qui rend les transactions un peu difficiles. Les prix sont mieux soutenus dans la Suisse allemande que sur nos marchés romands. Voir les prix cotés sur quelques marchés: Argovie, 6 fr. 80 à 7 fr. 30; Ensiedeln, 9 à 10 fr.; Hérisau 9 à 10 fr.; Bâle, 8 à 9 fr.; Zoug, 8 fr. 50.

Fruits. — Lausanne, pommes 2,50 à 2,60 double décalitre; poires 2,50. Vevey, pommes 2 à 2,50 le double décalitre, Fribourg, pommes et poires 12 à 15 cent; le kilo; châtagnes 35 cent.

Statistique des marchés au bétail

Animaux présentés	nombre vendus	prix
Chevaux	10	4 300 700
Mulets	13	5 300 750
Taureaux rep.	6	4 200 400
Bœufs	4	3 200 450
Vaches	169	92 240 480
Génisses	36	25 150 300
Veaux	16	14 40 150
Porcs	160	110 30 150
Porcelet	142	82 10 30
Moutons du pays	28	25 10 25
Chèvres	31	28 10 50

Fréquentation de la foire: Cette foire a été relativement bien fréquentée en regard aux mauvais chemins glacés et à la basse température.

Police sanitaire: bonne.

Nécrologie

† M. Théophile Crittin

Mardin matin, est décédé, à Chamoson, à l'âge de 42 ans, M. Théophile Crittin, député au Grand Conseil. Il a succombé, en quelques jours, à une attaque de péritonite.

Faits divers

Le recours des usines de la Lonza

Nous avons annoncé que le Conseil fédéral a accepté le recours formulé par la société des usines de la Lonza et annulé l'arrêt du département de l'industrie et du commerce de Genève astreignant la dite société à inscrire au registre du commerce de Genève son établissement de Vernier, comme succursale de l'établissement principal de Gampel.

Dans son arrêté, le Conseil fédéral s'exprime comme suit:

La société anonyme sous la raison « Usines électriques de la Lonza » exploitée des usines électriques et des fabriques de carbure de calcium à Gampel (Valais), Vernier (Genève), Trusis (Grisons), Viège (Valais) et Plan-du-Var (Alpes maritimes, France). D'après l'article 1er de ses statuts, elle a son siège social à Gampel. La société est inscrite au registre du commerce du Haut-Valais, à Brigue. Cependant la direction générale n'a pas ses bureaux à Gampel, mais à Genève, rue des Granges, No 5, où la comptabilité est tenue et d'où les différents établissements techniques et les affaires sont dirigées. L'établissement de Gampel a simplement à sa tête un directeur de fabrique.

En présence de cette situation et à l'instance d'Otto Skellé, à Lucerne, le bureau du registre du commerce de Genève adressa à la société une sommation de faire inscrire son siège principal au registre du commerce de Genève. La société s'y étant refusée en regard à ses statuts, le proposé au registre soumit l'affaire à la décision de son autorité de surveillance.

En conséquence, par arrêté du 26 septembre 1908, le département du commerce et de l'industrie du canton de Genève prononça qu'il ne pouvait pas être opéré d'inscription selon laquelle la société aurait son siège à Genève, mais qu'en revanche l'établissement de Genève devait être inscrit au registre du commerce de Genève comme succursale de l'établissement principal de Gampel. En l'absence d'une disposition législative ou réglementaire positive, il ne convenait pas de considérer comme siège principal de la société un lieu autre que son siège statutaire.

Otto Skellé et la société anonyme des usines électriques de la Lonza ont recouru au Conseil fédéral contre cet arrêté par mémoires des 28 septembre et 2 octobre 1908.

Otto Skellé conclut à ce que le Conseil fédéral annule l'arrêté dont est recours et prononce que la société anonyme des usines électriques de la Lonza a son siège principal non à Gampel, mais à Genève, et qu'elle doit par conséquent être inscrite au registre du commerce de Genève.

Le recourant fait valoir que les bureaux de la direction et la comptabilité principale se trouvent à Genève, que Genève est le centre de l'activité commerciale de la société et son domicile effectif dans le sens de l'article 3, alinéa 1er, de la loi fédérale sur les rapports de droit civil des citoyens établis ou en séjour.

b). La société anonyme des usines électriques de la Lonza conclut en premier lieu au rejet du recours d'Otto Skellé; en second lieu, elle requiert l'annulation de l'arrêté du département du commerce et de l'industrie du canton de Genève, en tant qu'il prononce que le bureau de la société doit être inscrit comme succursale au registre du commerce du canton de Genève.

aa). A l'encontre des conclusions d'Otto Skellé, la société fait valoir que ses statuts désignent pour son siège Gampel et que ce siège ne peut être déplacé que par décision de l'assemblée générale. Or, pour des raisons de droit et de fait, l'assemblée générale ne le ferait pas.

A teneur de l'article 616, No 1, du code des obligations, les sociétés anonymes peuvent choisir librement leur siège. Ni la loi ni des raisons d'ordre commercial n'exigent que les sociétés de ce genre fixent leur siège au lieu où elles déploient leur activité commerciale. D'après le code civil suisse (art. 56), le domicile des personnes morales n'est au siège de leur administration que sauf disposition contraire des statuts.

Du reste, les principaux établissements industriels de la société se trouvent en Valais, spécialement à Gampel. Les concessions que la société a obtenues pour l'exploitation des forces hydrauliques du conseil d'Etat du canton du Valais et des communes de Stalden, Staldenried, Eisten, Balen, Torbej, Emd, Graechen, St-Nicolas et Randa n'ont été accordées que sous la condition expresse que la société aurait son siège en Valais. L'importance de l'établissement de Gampel est encore augmentée par le fait que la société construit actuellement à Viège une nouvelle usine, qui dépassera de beaucoup les dimensions de la première.

bb). Contre la décision de l'instance précédente, la société fait valoir ce qui suit:

Les bureaux établis à Genève ne peuvent en aucun cas être considérés comme une succursale, car c'est à Genève que se trouvent la direction générale de la société et sa comptabilité principale; l'inscription de cet établissement comme succursale constituerait une inexactitude, puisque le bureau de Genève a la conduite générale des affaires; on désignerait l'établissement de Genève comme succursale indépendante de l'établissement de Gampel, alors qu'au contraire ce dernier est placé sous la conduite de l'établissement de Genève, dont il n'est qu'une station auxiliaire. Ce serait renverser les faits.

En droit

Il apparaît à première vue que l'établissement que la société anonyme des usines électriques de la Lonza possède à Genève, rue des Granges, No 5, n'a pas le caractère d'une succursale. En effet, c'est précisément l'établissement de Genève qui dirige toutes les

directions des divers établissements techniques, même celui du siège statutaire de la société à Gampel, reçoivent leurs instructions.

A la vérité, le siège d'une société est dans la règle où se trouve son administration. Mais, de même que les législations d'autres pays, le code fédéral des obligations (art. 616, No 1) a laissé aux sociétés anonymes la faculté de choisir librement leur siège. Suivant la doctrine et la jurisprudence unanimes, il n'est pas nécessaire que ce siège soit fixé au lieu où la société conclut ses affaires; il n'est pas nécessairement identique avec le centre de l'exploitation commerciale (établissement commercial, locaux d'affaires) ou avec le domicile de la direction.

Si le siège de la société est différent du lieu où l'entreprise est exploitée et où les affaires sont dirigées, l'établissement principal demeure néanmoins au siège statutaire de la société.

L'autorité préposée au registre du commerce ne peut exercer aucune contrainte pour que la société se fasse inscrire au lieu où se trouve effectivement le centre de l'exploitation de ses affaires.

Ceci ne décide pas où la société a son for et son domicile d'impôts; les lois cantonales peuvent régler ces questions sans égard aux dispositions concernant le registre du commerce, pourvu qu'elles restent dans le cadre des articles 59 et 46, alinéa 2, de la constitution fédérale. De même, le lieu de l'inscription ne peut être déterminé d'après le for ou le domicile d'impôts.

Le fait qu'à teneur de l'article 46 de la loi sur la poursuite pour dettes les sociétés inscrites au registre du commerce sont poursuivies à leur siège ne peut être invoqué contre l'inscription au lieu où se trouve le siège statutaire; en effet, si grâce à cette disposition les sociétés peuvent choisir elles-mêmes leur for de poursuite et placer leur administration dans une autre localité, il n'y aurait pas moins d'inconvénients à leur permettre de changer, sans modifier leurs statuts, le for de poursuites fixé par les statuts, en déplaçant le siège de leur administration.

En ce qui concerne la fabrique que la société des usines électriques de la Lonza exploite à Vernier, elle n'est qu'un simple établissement auxiliaire technique, comme les fabriques de Gampel, Trusis, Viège et Plan-du-Var. Or, comme le Conseil fédéral l'a constaté à maintes reprises, les établissements de ce genre ne sont pas des succursales astreintes à l'inscription au registre du commerce. Du reste, comme la fabrique de Vernier ne se trouve pas au même lieu que l'établissement que la société possède à Genève, elle n'entre pas en ligne de compte pour la solution de la question de savoir si ce dernier établissement doit être considéré comme une succursale astreinte à l'inscription.

Pour ces considérations, la société anonyme des usines électriques de la Lonza ne peut être astreinte ni à transférer son siège de Gampel à Genève, ni à faire inscrire au registre du commerce de Genève son établissement de Genève comme succursale dans le sens de l'article 624 du code des obligations.

Par ces motifs,

arrête:

1. Le recours d'Otto Skellé est écarté comme non fondé;

2. Le recours de la société anonyme « Usines électriques de la Lonza » est déclaré fondé, et l'arrêté attaqué du département du commerce et de l'industrie du canton de Genève est annulé en tant qu'il astreint la recourante à inscrire au registre du commerce du canton de Genève son établissement de Genève comme succursale de l'établissement principal de Gampel.

Accident de train

Vendredi dernier un nommé Schilling d'Agar, affligé de surdité, au moment où il traversait le passage à niveau à Loèche-Souste a été victime d'un accident de train. Il a eu une jambe cassée et des blessures à la tête. Il a été transporté à Loèche. Plusieurs personnes ont déjà été en cet endroit, victimes de semblable accident.

Le temps qu'il fait

Les renseignements reçus mardi par la Station météorologique de Zurich disent que le mauvais temps continue dans le sud de l'Europe.

Dans le centre de l'Italie, on signale de fortes pluies et des tempêtes. Les renseignements parvenus du sud-ouest de la France sont également mauvais.

Sur la Manche, le neige. Dans le midi de la France, le thermomètre est un peu au-dessus de zéro.

Le froid

Le 1er mars a été une journée exceptionnelle froide.

Ainsi on mande du village Le Pont (vallée de Joux) que lundi matin, le thermomètre est descendu à 30 degrés au dessous de zéro au Brassus et à 27 degrés à l'Abbaye.

C'est la température la plus froide qui ait été constatée cet hiver.

Informations

Décisions du Conseil d'Etat

Interprétant la disposition de l'art. 2 de la loi du 11 novembre 1908 sur le timbre, le Conseil d'Etat estime que le timbre doit s'appliquer sur toutes les quittances, quelle qu'en soit la rédaction, qui s'encaissent par l'intermédiaire des banques.

Le lieutenant quartier-maître Hitten Hans d'Aeschi, (C. de Berne), est promu au grade de 1er lieutenant quartier-maître dans le bataillon 12.

Est approuvé le règlement de la fabrique de meubles A. Gerschen-Heinen, à Na-

Echos

Le printemps sera sec

Il existe à Lyon un très brave homme, le père Campi, dont le métier est de vendre des journaux et la marotte de s'occuper de science astronomique.

Le père Campi, de loin en loin, rédige en termes aussi brefs que vagues une consultation sur le temps probable.

« Le temps va se radoucir, annonce-t-il, le printemps sera sec et beau. »

Interrogé par un journaliste sur la méthode dont il procède pour prédire le temps, le père Campi s'est contenté de répondre :

« C'est d'après les influences qui sont au-dessus de la terre que je peux prédire le temps probable pendant un mois au moins. »

Puis il a déclaré : « Je ne me suis jamais servi d'aucun instrument, pas même d'une jumelle de théâtre pour regarder la lune, car c'est cette planète qui est le grand régulateur du temps; mes yeux me suffisent pour l'interroger, et c'est rarement que ce satellite de la terre m'a trompé. »

Le père Campi parle de ses prédécesseurs dans l'étude des astres, de Copernic, de Le Verrier, puis de Caprice, de Flammarion, de l'abbé Moreux, dont il réfute les théories, mais lorsqu'on le presse d'étayer sa théorie, prudemment il se dérobe.

Il se vante d'avoir derrière lui près de quarante années d'observations, et s'enorgueillit de dire que s'il s'est trompé parfois dans ses prédictions bien souvent au contraire il les a vues se réaliser.

Le journaliste lui ayant fait remarquer que le Vieux Major n'est pas d'accord avec lui sur ses prédictions touchant le printemps, il répond :

« C'est précisément ce qui me console, que ce collègue ne soit pas d'accord avec moi. A quoi cela servirait-il qu'il eût tant d'astromes, s'ils devaient être tous d'accord? »

BB

Le cheval du sultan

Le roi Edouard VII va envoyer au sultan un superbe cheval qu'il lui offre.

Ce présent a une histoire. Dernièrement, les conseillers du sultan lui demandèrent de se rendre au Selamliek à cheval, afin que son peuple pût le contempler.

« Je veux bien dit le sultan, mais trouvez moi un cheval bai, ayant trois taches blanches : l'une au pied droit de derrière, l'autre au pied gauche de devant, la troisième au front, et dont la queue traîne à terre! »

Le sultan croyait sans doute demander une chose impossible. Mais ses vizirs se mirent à la recherche du cheval rare et le bruit en vint aux oreilles des ambassadeurs, qui communiquèrent à leur gouvernement le désir d'Abdul-Hamid.

Aussitôt averti, le roi Edouard envoya des télégrammes aux divers haras du Royaume-Uni. C'est à Dublin que le cheval a été découvert et accepté par le roi, qui le baptisa « Rex Imperator ». Ce cheval est actuellement soumis à un entraînement spécial; il sera expédié au sultan par ordre du roi, dans les premiers jours de ce mois de mars.

BB

Pour avoir tiré la barbe de M. Fallières

Mathys, ce garçon de café, qui a commis le 25 décembre dernier une agression contre le président de la République, a comparu lundi devant le tribunal correctionnel.

Suivant une étrange faculté que la pratique judiciaire française lui laissait, il a déclaré faire défaut.

Les débats se sont alors déroulés en l'absence du prévenu, qui avait été reconduit dans sa prison.

Mathys a été condamné à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Nouvelles à la main

Le processus.

Chicaneau est en procès avec son voisin. N'est-il pas toujours en procès avec quelqu'un.

La veille des débats, Chicaneau, appelé par des affaires urgentes, est obligé de s'absenter.

Il va trouver son avocat, lui fait part de son voyage et le prie de lui télégraphier l'issue de son procès.

Le lendemain soir, Chicaneau, arrivé à destination, reçoit, comme convenu, un télégramme de son avocat. Il l'ouvre et lit :

« Le bon droit a triomphé. »

Chicaneau court aussitôt à la poste et ré-

pond :

« Faites appel! »

L'ouverture des Cortès portugaises

L'ouverture de la session des Cortès a eu lieu lundi. Le roi a lu un message exposant la situation extérieure et intérieure, la récente crise ministérielle et le programme administratif du gouvernement.

Le souverain commence par exprimer l'espoir que gouvernement, majorité et opposition collaboreront tous au bien public.

Quoique la visite du roi d'Espagne n'ait eu dit-il, aucun caractère politique, elle n'en est pas moins une manifestation d'intime amitié entre les deux couronnes et les deux pays.

Il remercie l'Espagne et l'Angleterre de l'envoi d'un navire de guerre à Leixões tandis qu'il se trouvait à Porto, et signale les témoignages de bonne amitié que l'Allemagne a donnés au Portugal au cours de la négociation du traité de commerce.

Il rappelle les récentes négociations avec la Chine, qui ont abouti à la nomination de délégués pour la délimitation de Macao.

Le roi constate la tranquillité absolue régnant à l'intérieur et remercie les populations du nord de l'accueil qu'elles lui ont fait à l'occasion de sa visite à Porto.

Le discours du trône énumère ensuite les réformes que comporte le programme du gouvernement. La réforme de l'instruction primaire, la construction d'habitations à bon marché pour les classes pauvres, la modification dans un sens libéral de la loi du 13 février sur les menées anarchistes et de la loi sur la presse; la réforme des tribunaux criminels de Lisbonne et de Porto; la création de colonies agricoles correctionnelles pour les mineurs; le développement économique des colonies et la protection de leurs produits dans la métropole, la création d'un ministère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, séparé du ministère actuel des travaux publics, sans supplément de dépense autre que les émoluments du ministre, les services existant déjà.

Avec l'organisation du nouveau ministère coïnciderait une enquête qui indiquerait à l'intervention de l'Etat les voies qu'elle doit suivre pour répondre aux besoins économiques du pays. Le message indique entre autres mesures la création de caisses rurales de crédit, la création d'une caisse d'épargne postale, l'organisation d'un institut de réformes sociales, etc.

Le programme gouvernemental comporte encore la réorganisation de l'armée et de la marine, enfin la présentation du budget de 1909-1910, dans lequel le gouvernement s'efforcera d'assurer l'équilibre financier, sans augmenter les impôts, mais en proposant leur meilleure distribution.

NOUVELLES DIVERSES

Sous l'avalanche

Lundi, un détachement de chasseurs impériaux, partis de Lavarone (Tyrol) et comprenant 25 hommes et six officiers, dont deux

colonels, a été enseveli par une avalanche dans le val Sugana. Les détails manquent.

Jusqu'à présent aucun homme de la patrouille ensevelie n'a pu être retiré. On n'a pas d'espoir de retrouver vivants les malheureux. Trois compagnies et un grand nombre de civils, au total plus de 500 personnes travaillaient sur le lieu de l'accident depuis mardi matin.

L'hôtel des téléphones à Naples en feu

A la suite d'un court-circuit, un incendie a éclaté, mardi, à la station centrale des téléphones de Naples. La fumée s'est immédiatement répandue dans tout le bâtiment et les environs. Les employés ont dû s'enfuir.

L'incendie a été causé par la chute d'un fil téléphonique sur un fil du tramway. Tous les efforts pour empêcher la propagation du feu dans l'immeuble ont été inutiles.

La souscription pour les sinistrés italiens

Le comité général de secours aux sinistrés, dont le siège est à Rome, a tenu lundi une séance plénière. Les sommes recueillies jusqu'au 26 février s'élevaient à fr. 18,461,599. On a dépensé fr. 3,280,000 pour les premiers secours et on a ensuite fait les répartitions suivantes :

Aux vieillards et aux invalides fr. 1,500,000 au patronage Regina Elena, pour les orphelins, 2,000,000; aux petits artisans, notamment aux pêcheurs, 2,000,000; pour les barques, 4,000,000; pour les fugitifs, un million.

Après quelques autres dépenses urgentes, les fonds disponibles s'élevaient à fr. 4 millions 685,000 qui serviront pour les subventions aux étudiants et pour d'autres secours.

Empoisonnée par ses bas

La famille von Siemens, qui a donné à l'Allemagne des savants et des diplomates remarquables vient d'être cruellement frappée par la mort tragique de Mlle Gerda Ellen von Siemens, âgée de 16 ans, fille du grand industriel, M. Arnold von Siemens, et, par sa mère, petite-fille du célèbre savant Helmholtz.

A la veille de partir avec ses parents pour le Caire, Mlle Gerda se faisait couper un cor au pied par sa femme de chambre, servante dévouée qui était dans la maison depuis la naissance de la jeune fille. La brave femme en voulant enlever le cor fit une petite blessure à Mlle Gerda. Celle-ci sans y prendre garde mit ses bas noirs. La couleur en contact avec la plaie détermina bientôt un empoisonnement du sang. La jeune fille souffrait beaucoup, mais ne voulut rien dire pour ne pas retarder le voyage. En débarquant au Caire, son état était devenu tel qu'on dut la transporter à l'hôpital. Elle y est morte malgré tous les efforts des médecins.

Massacre d'oiseaux

Le 27 janvier dernier a été saisi à la douane de Marseille un sac venant de Corse et contenant 705 petits oiseaux, tous étouffés par un lacet de crin, se décomposant ainsi : 358 rouges-gorges, 228 fauvettes, 10 mésanges, 5 chardonnerets, 20 tire-langue, 5 bruants, 50 pinsons, 2 moineaux, 23 verdiers et 4 alouettes.

Tué par son frère

Les deux jeunes fils de l'adjudant-général du Izar, baron de Mafendorf, avaient été invités à une partie de chasse dans le domaine du comte Schouvalof.

Pendant une course en traîneau, l'un fit partir accidentellement son fusil. La décharge atteignit son frère en pleine poitrine et le tua raide.

Une demande du Monténégro

On mande de Cetigné à la « Gazette de Voss » que le prince Nicolas a fait remettre au ministre d'Angleterre un mémoire dans lequel il sollicite l'appui de l'Angleterre pour obtenir de l'Autriche la cession définitive ou à bail de Spezzia au Monténégro. Le prince se déclarerait dans ce cas prêt à séparer complètement sa cause de celle de la Serbie et à reconnaître solennellement les droits de l'Autriche sur la Bosnie-Herzégovine.

Dernière Heure

Accident de chemin de fer

COBLENTZ, 3. — Un train de voyageurs est entré en collision, hier matin, avec la locomotive d'un train de marchandises, sur la ligne de Coblenz à Letzen.

Il y a trois morts et sept blessés. Plusieurs wagons ont été détruits. Les deux machines sont fortement endommagées. La circulation n'est pas interrompue.

Encore une catastrophe minière

NEW-YORK, 2. — Un télégramme de Pittsburgh annonce qu'une sérieuse explosion de grisou s'est produite hier, dans une mine de charbon, appartenant à la compagnie des chemins de fer d'Erie.

Plusieurs cadavres ont déjà été ramenés à la surface.

On croit qu'il y a de nombreuses victimes.

La neige et le froid

AJACCIO, 2. — La neige est tombée en grande abondance dans l'intérieur. Les membres du conseil de revision en tournée dans le cap Corse sont bloqués par la neige.

Sur plusieurs points, les communications sont interrompues. La diligence qui fait le service d'Ajaccio à Sartène est bloquée par la neige. Les dépêches pour les cantons de Santa-Maria, de Siché, de Petreto et de Bastelica ne peuvent parvenir. Les trains subissent de longs retards.

CHERBOURG, 3. — La neige est tombée en abondance, hier matin, à Cherbourg et dans les environs. La couche atteint une épaisseur de 20 centimètres.

Puits de pétrole en feu

BAKOU, 3. — Les puits de Bibi Eibat sont en flammes.

Près de Soubalow cinq puits et réservoirs souterrains brûlent; deux autres puits de la région sont également en flammes.

Sous la neige

BELLUNE, 3. — Au village de Tassej, une avalanche de neige a enseveli deux maisons où se trouvaient treize personnes.

Les autorités et la troupe sont sur les lieux.

Accidents miniers

ESSEN, 3. — Dans la mine Humbolt, la corde de la benne s'étant rompue quatre mineurs ont été précipités dans le vide.

Deux ont été tués sur le coup. Un troisième est mort à l'hôpital où on l'avait transporté.

WILKESBARRE, 3. — Une explosion de grisou s'est produite mardi dans une houillère de Port Blanchard.

Il y a deux tués, un mineur manque à l'appel, deux mineurs sont grièvement blessés.

Trop de neige

BERLIN, 3. — La circulation dans les rues est rendue extrêmement difficile par suite de l'énorme chute de neige, bien que des milliers d'ouvriers soient employés à débayer les rues.

Tué en se lugeant

ALTONA, 3. — Un gymnaste, âgé de 18 ans, fils d'un professeur, a fait en se lugeant une chute si malheureuse qu'il s'est tué sur le coup.

La révolution en Perse

On mande d'Ourmia qu'à environ huit kilomètres de Cuol, les révolutionnaires ont attaqué les soldats de Makenserdar, mais ont été repoussés et ont eu cinquante tués. Le chef des troupes de Serdad est à Airibudjach avec cinq cents hommes.

Les révolutionnaires ont fortement fortifié Cuol. Ils disposent de plusieurs canons, de vieux modèles et de trois pièces de système moderne.

Les Turcs ont évacué le district de Salmas. Une complète anarchie règne dans la région. Dans le district d'Euzell, les Turcs n'occupent que deux villages, leur chef déclare qu'il n'a pas de pouvoir pour occuper d'autres villages. Ils ont reçu des ordres de Constantinople leur enjoignant d'accorder leur protection à tous les sujets persans se ralliant à eux.

Bagnes — Etat-civil

Mois de Février.

NAISSANCES

Vaudan Marcel Joseph de Joseph, du Cotterg. Besse Ulrich Augustin de Maurice Augustin, de Sarreyer. Vaudan Hortense Julie Angèle de Félicien, de Montagnier. Gard Anna Céline Amélie de Joseph Edouard de Brunson.

DECES

Troillet Rosalie Catherine de Lourtier, 83 ans. Troillet née Michejin Marie Marguerite de la Montoz, 69 ans. Jacquemain François-Joseph de Montagnier, 93 ans. Ferrez née Rey Marie Catherine de Villette, 76 ans.

MARIAGES

Deurin Maurice Emile de Prarayer et Besnon Marie Judith de Médières.

Vouvry — Etat-civil

Mois de Février.

NAISSANCES

Delavy Ernest, d'Henri de Vouvry. Perelli Amélie de Baptiste de Vouvry. Carraux Lucie Elise de Félix de Vouvry. Pignat Adrien Ferdinand de Yves de Vouvry. Vuadens Marthe Bertha de Jules Narcisse de Vouvry.

DECES

Coppex Joséphine née Gaillet de Jean 43 ans, de Vouvry.

MARIAGES

Carraux Jules Emile de Louis, de Vouvry et Cornut Emilie Lucie d'Emile de Vouvry.

Vionnaz — Etat-civil

Mois de Février.

NAISSANCES

Dufour Aimé de Cyprien. Vannay Marcelle Hedwige de Jean Marie. Vannay Marie Thérèse de Remy, tous de Vionnaz.

DECES

Néant. MARIAGES Bressoud Clovis et Delseth Marie, de Vionnaz.

Port-Valais — Etat-civil

Mois de Février.

NAISSANCES

Schr Georges-Antoine d'Antoine, de Sion.

DECES

Michon Henri d'Henri de St-Gingolph, 47 ans.

MARIAGES

Néant.

Agriculteurs, artisans, particuliers faites un essai avec le **Vin blanc** de raisins secs à fr. 20.—, **Vin rouge** (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à fr. 27.— les 100 litres pris en gare de Morat, contre remboursement.

Ces vins ont été analysés par plusieurs chimistes qui les ont trouvés bons et agréables. Echantillons gratuits et franco. Se recommande, **OSCAR ROGGEN**, Morat.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE
SEUL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
Bouteille (10 grammes) 1.50. Ch. Boncompagni, pharmacien, Genève
Toutes Pharmacies, Esiger le „KEFOL“

VIGNE

en plein rapport, très précoce, bien située aux abords de la ville **A VENDRE**
S'adresser au bureau du „Journal“

Recommandé à chacun

J'ai toujours employé, contre la toux et le rhume, les **PASTILLES WYBERT** de la pharmacie d'Or, à Bâle, et puis les recommander chaleureusement. P. Sch., à Aarau. Ne se vendent qu'en boîtes bleues à 1 fr. dans toutes les pharmacies.

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (2)

LES CHAINES

PREMIERE PARTIE

Chaines de fleurs

Aussi la route me parut courte. Gemersheim, situé de l'autre côté de la Meuse, n'a pas de chemin de fer, pour traverser le fleuve, il faut user d'un bac primitif. Juste au moment où nous quitions la gare, le bac démarrait. Il nous fallut attendre son retour dans la neige. Papa se mit en colère, à son ordinaire. M. Delrugi demeura souriant; avec sa canne il déblaya la neige juste pour que je puisse poser mes pieds sur le sol. Et je fus touchée de cette attention. Dans le bac, lorsque nous y primes place, la foule était telle que pour ne pas tomber, je fus obligée de m'appuyer sur lui, et j'en fus toute heureuse.

A Gemersheim, des amis de M. Delrugi, M. Rack, tout rond, M. Jacob, à l'air faux et cauteux, nous reçurent et nous font une vation. Il fallut subir la kermesse, aux allures flamandes; je dis « subir », bien que je l'aie regardé sans la voir, car insensiblement,

Tout l'idéal que renferme une âme de jeune fille, il le réalise pour moi. Il me paraît le plus beau des héros de roman, avec sa haute taille, son teint chaud, ses yeux qui savent se faire si doux et si langoureux.

Il me parle de l'amour; il me demande si je m'en fais une idée. Mon éducation très religieuse, très provinciale aussi ne m'avait guère préparée à une pareille question; c'est pourquoi je crus très habile de la détourner en la lui retournant.

Ce fut alors une description enflammée de l'amour dans le mariage; la femme amante, amie, compagne, conseil et arbitre tout à la fois. Et quelle femme! Tout juste mon portrait.

Mon cœur battait délicieusement.

— Ce fut ensuite — ce qui acheva de me ravir — une critique amère du mariage tel qu'il se pratiquait en France: la jeune fille servant d'arrhes à on ne sait quel marché, livrée à un étranger, à un inconnu. Selon lui, la jeune fille consciente de ses droits, — les droits au bonheur de tout être humain, — consciente de sa valeur personnelle, devrait personnellement contracter mariage.

— Quant à moi, ajouta-t-il, — et cette phrase m'est restée gravée dans la mémoire, — je ne veux tenir ma fiancée de elle-même. Ceci dit avec un regard significatif.

Ma main tremble sur son bras; je suis oppressée. S'en aperçoit-il? Son langage devient plus clair, et c'est délicieusement pâmée que je l'entends me dépendre à mi-voix l'impression que je lui ai produite; combien, lui qui avait beaucoup vécu, beaucoup voyagé,

rier, il avait lutté contre le sentiment qu'il sentait l'envahir tout entier. Et d'une voix que l'émotion faisait trembler, il finit par me demander un mot d'espérance.

J'étois si troublée que je ne pus lui répondre. Il me regarda avec des yeux chargés de tendresse; il pose sa main sur la mienne. Je ne sais plus où je suis...

Heureusement, le groupe des invités nous rejoignit, et nous gagnons la maison de notre hôte.

A table, nous sommes placés à côté l'un de l'autre. Il parle beaucoup, se montre très brillant. Je ne profère que les monosyllabes indispensables, et je pousse un soupir de soulagement: lorsqu'on se lève de table.

Je me recueille au milieu du cercle de dames où je me suis réfugiée. Mon père s'est à peine occupé de moi aujourd'hui; je le remarque; je remarque aussi quelle discrète liberté on nous a laissée; je remarque enfin que ce n'est pas sans raison qu'on nous a, au repas, placés côte à côte; et j'en conclus que tout le monde est d'accord pour autoriser la cour que visiblement il me fait.

Cette série d'observations me sont fort agréables; car, je ne peux plus m'en défendre, il est certain que M. Delrugi m'est de moins en moins indifférent. Tout en causant, je le regarde; et c'est avec fierté que tout bas je nomme « mon prétendant » ce beau garçon de fière allure qui péroré dans ce groupe d'hommes, qu'il domine de toute sa taille.

Au retour, la neige tombait plus fort, le vent soufflait en rafales. Sur le bac, impossible de tenir un parapluie ouvert; la neige

moi, et développant son manteau s'en sert comme d'un bouclier. M'attirant à lui et profitant des avantages que lui donnait sa situation, il passe un bras autour de ma taille, et sa main va chercher la mienne, frileusement cachée dans mon manchon. Tout bas alors, il me demande si je lui en veux, et pourquoi?

Lui en vouloir, grands dieux! J'esquisse de la tête un geste négatif. Son étreinte se resserre, et se penchant sur moi, son visage touchant presque le mien, il me demande la réponse à la question qu'il m'a posée dans l'après-midi. D'un mouvement instinctif, j'appuie la tête sur son épaule... Deux lèvres brûlantes sur mon front répondent à mon muet acquiescement.

C'est l'âme en joie que je rentre à la maison.

IV

Deux jours se sont écoulés, lorsque mon jeune frère Maurice me remet mystérieusement une lettre de M. Delrugi. J'avoue que je n'aime pas cette façon de m'écrire; mais je ne peux résister au plaisir de la lire. Sa lettre me trouble profondément: il me parle du bonheur qu'il a éprouvé en sentant mon cœur palpiter contre le sien; il me parle aussi du baiser échangé entre nous, qui nous unit à jamais l'un à l'autre; enfin il me demande s'il peut s'adresser à mon père.

Ce mystère qui nous liait, bien plus encore que nos communes émotions, il m'en coûte de le voir s'évanouir. Il me semble que c'est aller bien vite en besogne. Certes, je l'aime, je ne puis m'en défendre; mais il y a deux jours que je le sais, et il voudrait déjà rendre notre amour officiel.

perçoit, court à moi, me baise les mains, et le voilà parti en folles protestations. Je l'arrête, en lui disant que j'ai reçu sa lettre, mais que je n'y répondrai pas, ne voulant pas engager une correspondance à l'insu de mes parents. Il me paraît un peu décontenancé, mais il s'incline devant ma volonté.

C'est le moment de l'inventaire; comme il y travaille avec mon père, je le vois souvent à la maison, où il dîne; mais nous ne pouvons échanger que des paroles banales: nos yeux seuls parlent pour nous.

Un jour nous croisons dans une porte, il glisse dans la main, je ne sais comment, un billet finement plié. Aussitôt dans ma chambre, je le déplie: il y a deux feuilles de papier; l'une est écrite en allemand, l'autre en français et m'est adressée. Il m'y dit qu'il deviendra fou s'il ne peut librement faire éclater son amour; que ses parents, mis au courant de ses projets de mariage, y donnent leur consentement, et qu'il faut qu'il obtienne celui des miens. Il a rédigé, n'étant pas très au courant des finesses de la langue française, un projet de demande en allemand, et il me supplie de le lui traduire.

Je ne peux me défendre d'un sentiment de contrariété; faire moi-même la demande en mariage qui me concerne ne me plaît qu'à demi. Je m'y résous cependant; et me voilà traduisant, avec l'aide fréquente de mon dictionnaire. J'allais finir, quand une main se pose sur mon épaule. Je pousse un cri, et me retourne: c'était maman, qui à pas de loup était entrée dans ma chambre et me surprenait dans toute la fièvre de mon travail.



LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg
Fabrique de montres de confiance fondée en 1896.

Remontoirs auers, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.

En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.— et 12.—
En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.— 16.— 18.— et 20.—

Chaque montre est munie d'un bulletin de garantie pour 3 ans.

Envois franco contre remboursement. — Pas de vente par acomptes.

Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres aux prix les plus bas. 762

On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent

Certificat.

Le soussigné âgé de 68 ans était atteint depuis longtemps d'une ponction douloureuse à la poitrine gauche, sueur nocturne, privation de sommeil, érection, tremblement des mains, marche vacillante et lipopsychie. La cure de deux mois par le traitement par correspondance de la Clinique „Vibron“ à Wiennacht (autrefois la Clinique Glarus) a produit un résultat surprenant: Le soussigné se porte tellement bien comme il en peut être conforme à son âge. Il ne fait que donner des marques de sa gratitude en vous autorisant à la publicité de ce certificat. Bigasse 4 Calw Wurtemberg, le 3 Juin 1907. Martin Loercher Certifié l'authenticité de la signature. Calw, le 8 Juin 1907. La Municipalité: Uz. Adresse: /Zinque „Vibron“ Wiennacht, près Rorschach, Suisse. 888

Vin blanc

de raisins secs la
à 25 frs. les 100 litres
Analysé par les chimistes.



Vin rouge

garanti naturel, coupe avec
vin de raisins secs
à 27 frs. les 100 litres
Echantillons gratuits et franco

OSCAR ROGGEN, MORAT.

L'INDICATEUR

industriel, agricole et commercial
du VALAIS, pour 1908 - 1909

est en vente à l'Imprimerie GESSLER, à Sion et
chez M.M. Mussler, libraire, Marschall M. Bibliothèque de
la Gare, Mme. Vve. Boll, à Sion. M. Walter - Amacker
libraire Sierre, et à la Bibliothèque catholique, St-Maurice

Relié: frs. 1.90

EMIGRATION



pour tous les pays outre-mer par tous les grands
ports de mer, particulièrement pour l'Amérique
du Nord par Havre, et pour l'Amérique
du Sud par Marseille aux prix et conditions
les plus avantageux par l'entreprise de

ZWILCHENBART — Bale

ou ses représentants

Jean Veillet, café, avenue de la gare, St. Maurice

Banque de Sierre -- Sierre
CAPITAL ACTIONS, 500.000 Fr.

Opérations:

ouverture de crédit en compte courant, garantis par cautionnements, hypothèques
Prêts fermes sur hypothèques
Garde de titres
Change de monnaies étrangères



Tous les Communiqués
pour concerts, représentations, conférences, réunions, cours, etc.,
ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une
Annonce

Monsieur Cotillon

Cette âme était des plus séduisantes. L'enveloppe aussi: yeux bleus, bouche mignonne, menton fripon, taille de guêpe et petit pied.

En rentrant chez lui, mis en belle humeur par quatre doigts de vieux vin d'Espagne que la dame lui avait offert, il pensa:

— Morbleu! cette aimable personne pourrait bien quelque jour s'appeler madame Cotillon, Cotillon de Sainte-Colombe, même, s'accrocherait.

Elle semblait discrète, bien élevée et se trouvait, depuis son veuvage, absolument seule sur la terre, ne possédant pas même un petit cousin. Dans un jour de découragement, elle avait naïvement hasardé cette annonce, se disant que peut-être un honnête homme y répondrait.

Le galant homme était venu et elle l'avait trouvé des mieux tournés. Il était de la plus exquise politesse, d'une correction parfaite, lui apportant des fleurs superbes, lui tenant la conversation avec infiniment d'esprit.

Aussi, tous les vendredis, jours réguliers de ses visites, organisait-elle un petit goûter. On faisait de la musique, et M. Cotillon récitait souvent à son amie un sonnet ou un madrigal délicatement tournés à son intention.

Au bout de deux mois, ils s'adoraient.

Mais ils ne s'en dirent rien.

D'après les convenances, n'était-ce pas à M. Cotillon à parler le premier, et il ne se sentait pas le courage d'avouer ses cinquante-sept ans.

III

Pourtant, un soir, en rentrant chez lui, M. Cotillon s'enferma pour réfléchir.

Madame de Sainte-Colombe lui avait paru ce jour-là plus adorable que jamais. Il avait hasardé quelques phrases à double entente sur l'inégalité de l'âge dans l'amour, et tout justement la jeune femme avait abondé dans son sens.

— Ouil qu'importe, avait-elle dit, la différence des années, quand on a de l'affection! La jeunesse de l'un s'allie avec la raison de l'autre.

— Cela vaut mieux! avait répété M. Cotillon, rêveur.

Toute la nuit, il arpenta sa chambre à grands pas, si bien que dès le petit jour Baptistine arriva, inquiète, avec un grand pot de tilleul bien chaud.

— Seriez-vous malade?

— Laisse tes tisanes, ma bonne, et réjouis-toi: je me marie.

Puis, il traça, d'une main tremblante d'émotion, ces quelques lignes:

« Chère âme,
» Ouil, la jeunesse s'allie avec la raison,
» mais surtout l'amour s'allie avec l'amour.
» Je vous offre ma main et mon cœur, en y
» joignant les dix bonnes livres de rente que
» m'a laissées feu mon père.
» Horace Cotillon ».

Lorsque madame de Sainte-Colombe reçut cette lettre, elle porta la main à son cœur et sourit.

— Voilà qui est fort délicat. M. Cotillon est un honnête homme qui m'a comprise et a deviné ma faiblesse.

Sa faiblesse, c'était qu'elle aussi avait fait cette folie de vouloir paraître jeune, de ne pas oser avouer son âge. Elle avait quarante-neuf ans, mais quarante-neuf ans de tristesses et de déceptions, au cours de sa vie. En recevant la première lettre de M. Cotillon, elle avait lu qu'il avait trente ans, et afin de ne point perdre cette occasion d'un peu de bonheur qui s'offrait pour elle peut-être, elle s'était rendu une jeunesse factice, passant tous les matins de ses vendredis devant sa glace et ses houppes de poudre.

Tous les deux, ainsi, se donnaient rendez-vous pour se faire le même mensonge.

Le mariage fut décidé. Mais l'un et l'autre eurent cette coquetterie de vouloir paraître jeunes ce jour-là surtout.

Et de ce fait, on admira ce couple gracieux et charmant qui s'unissait. M. Cotillon avait mis pour la circonstance un habit bleu de roi à revers de fine dentelle, et il se te-

nait au bras de son épouse droit, fier, et portant beau la tête.

La mariée, en robe de soie puce, à la mode, le visage frais, le sourire aux lèvres, n'était que charme. Le curé leur fit un joli petit discours pour leur souhaiter longue et heureuse vie.

Mais, quand ils se retrouvèrent seuls, en face l'un de l'autre, d'un commun mouvement de franchise ils se dirent qu'ils avaient un gros secret à s'avouer.

Chacun trembla.

— Qu'y a-t-il, belle?

— Qu'y a-t-il, belle?

Leur aveu fut fait en même temps. Ce fut un même mot...

Puis ils se regardèrent, surpris...

Un grand rire leur vint aux lèvres, prêt à éclater.

Mais leurs yeux prévinrent le rire, et dans ces yeux, il y eut une larme très douce...

FIN

La tuberculose et la cure du soleil

Il est aujourd'hui reconnu que la cure de

soleil agit d'une façon très efficace contre la tuberculose.

Le Dr Rollier, de la clinique de Leysin, écrit à ce sujet ce qui suit:

Les radiations solaires agissent de deux façons différentes sur les tissus malades: 1. par leurs rayons ultraviolets appelés aussi rayons chimiques, plus nombreux et plus intenses à la montagne que dans la plaine et dont l'action antiseptique et bactéricide est démontrée; 2. par leurs rayons infra-rouges, qui par leur énergie (chaleur, électricité) stimulent l'organisme. Cette action tonique explique cette sensation extraordinaire de bien-être que le malade éprouve au soleil. C'est en vertu de ces deux activités que se manifeste l'effet thérapeutique du soleil, l'une se déployant sur les tissus (rayons calorifiques) sur l'air d'abord que le malade respire, en l'assainissant continuellement, puis sur les bacilles pathogènes qui ont causé la lésion. L'une soutient l'agent morbide qui l'attaque. En se combinant, elles combattent victorieusement la tuberculose déclarée ou préviennent la tuberculose latente, elles empêchent son éclosion chez tous ceux qui y sont candidats: les anémiques, les chlorotiques, les affaiblis ou les surmenés.

Fait remarquable, presque tous les malades soumis à la cure de soleil augmentent de poids sans être pour cela suralimentés, au contraire. Or (en général) les tuberculeux maigrissent presque tous malgré la suralimentation, qui a, en outre, le désavantage de surmener le canal digestif.

Prise en faute, je me réfugiai dans le mensonge.

— A personne, répondis-je bravement.

— Tu écris, cependant.

— Ouil, c'est mon journal. Tu sais que j'ai tous les soirs, l'habitude de le rédiger.

— Ce n'est pas ton journal, qui forme un gros cahier, qui est là, sur la table; ce sont des feuilles de papier.

Je baissai la tête, sans répondre.

— Tu n'écris pas à ce jeune homme?

— Quel jeune homme? fis-je, jouant l'étonnée.

— Inutile de mentir: M. Delrugi. Crois-tu donc que je sois aveugle, et que je ne me sois pas aperçue de ce qui se passe entre vous? Montre-moi cette lettre.

— Maman! Je t'en prie, ne me demande pas cela!

— Alors, c'est plus grave que je ne le supposais. Tu as une intrigue avec M. Delrugi!

— Non, maman, je n'ai pas d'intrigue, dis-je ne protestant, des larmes pleins les yeux.

— Alors, montre-moi cette lettre.

Je tendis mon papier à ma mère.

Aux premiers mots, elle a compris. En sanglotant, nous tombons dans les bras l'une de l'autre.

Le lendemain, ainsi qu'il avait été convenu entre maman et moi, j'envoie par la poste, sans un mot de plus, ma traduction à M. Delrugi; le soir même, mon père recevait la demande.

Pendant quatre jours, on fit le silence autour de moi; j'étais sur des charbons ardents. Le cinquième jour, papa me fit appeler dans son cabinet. J'en sortis quelques instants a-

près, transportée. Mon père avait accordé ma main à M. Delrugi; j'avais sanctionné avec joie cet accord, en me promettant, à force d'amour, d'abnégation, de dévouement, de fixer le bonheur au foyer que nous allions fonder.

V

On célébra nos fiançailles en famille.

Quelques jours après, son père mourut. Il parut; première séparation, qui me fut bien cruelle et que n'adoucit point la fréquente correspondance que nous échangeâmes.

Il revint à l'improviste, et me surprit dans la serre, au moment où j'arrangeais des fleurs. D'un bond, je fus dans ses bras, mes yeux rives aux siens. Maman nous surprit ainsi, et elle me lança un tel regard que, toute décontenancée, je regagnai mes fleurs.

Frantz — je peux bien l'appeler ainsi, puisqu'il est mon fiancé — mit fin à mon embarras en me tendant un ravissant écriin de velours blanc, chiffé à mon nom, et qui contenait une magnifique parure de diamants.

Naturellement il fut invité à dîner, et naturellement aussi maman ne nous quitta point...

De ce moment, nos fiançailles furent officiellement publiées. La nouvelle en fut diversement accueillie dans notre milieu; les uns blâmaient mon père de donner sa fille à un étranger; les autres l'enviaient d'avoir trouvé un si beau parti pour moi, car depuis la mort de son père Frantz jouissait d'une assez jolie fortune, malgré le nombre de ses frères et sœurs.

Indifférente aux on-dit, indifférente même aux questions d'argent, je jouissais profondément du bonheur d'être aimée, et Frantz était aux petits soins pour moi.

Afin de lui être agréable, j'entrai en corres-

pondance avec tous les membres de sa famille, et le sujet tout naturel de ces lettres torcement officielles fut une invitation à nous venir voir. Ils en profitèrent.

Ce fut d'abord le frère aîné de Frantz, Hector, franc et bon garçon, qui vint le premier. Puis sa sœur Meizi, grande et forte fille de vingt-quatre ans, douée d'une belle voix. Elle se destinait au théâtre et fréquentait le Conservatoire de Vienne. Ceci ne nous plut qu'à moitié, et la bizarrerie de son caractère nous quelque peu. Je m'ouvris à elle très franchement sollicitant ses confidences sur les goûts de son frère, sur son humeur, sur ses défauts même, — tant j'avais à cœur de les éviter. Un bon sentiment me poussait à ces ouvertures. Est-ce ignorance des finesses de l'allemand qui me firent parler de dettes au lieu de défauts? Est-ce qu'elle était trop bien instruite pour ne pas juger mes questions comme dangereuses et indiscrètes? Je ne savais; mais je fus très mortifiée de ses persiflages et de ses dédains.

Pendant son séjour, qui dura près d'un mois, il fut parlé pour la première fois d'intérêts matériels. Moi, toute jeune, surtout toute à mon amour, je ne me mêlai en rien des discussions qu'ils provoquaient, et n'eus que d'une façon très vague la perception du mécontentement qu'elles causaient aussi bien chez les miens que chez Frantz.

D'ailleurs, n'usai-je pas des meilleurs moyens pour me faire préférer mon ignorance à la connaissance de la réalité? Pour un rien, c'était des cadeaux d'un luxe que je n'avais jamais espéré en mes plus folles rêveries: bagues, bracelets, peignes, éventails, etc. Un jour, ce fut une parure d'opales enrichie de diamants.

Comme beaucoup de jeunes filles, j'atta-

chai un sens défavorable et fatidique à ces pierres. Je le dis à Frantz; de sa main, il me ferma doucement la bouche, et endormit ma crainte par de si douces paroles qu'elle s'évanouit. Mon bonheur, me disait-il à mi-voix, était entre ses mains; il ne le laisserait pas échapper; il en répondait, et jurait que jamais femme ne serait aimée comme moi, et que sa vie ne serait pas assez longue pour m'adorer et lui prouver son amour.

C'est dans de pareils moments que me laissais tutoyer par lui, heureuse de cette familiarité qui marquait une sorte de possession.

Notre mariage avait été fixé à six mois de là. Ce temps, si long au gré de ses désirs, nous le passions à former mille projets, à organiser notre vie future, comme si hélas! nous pouvions disposer de l'avenir. A mesure que le temps où notre union devait se célébrer s'écoulait, Frantz devenait de plus en plus triste. Un jour, me prenant dans ses bras, il me demanda de m'enfuir avec lui. Je devins toute blanche, et me dégageai brusquement je me mis à pleurer. Très humble, très doux, il me demanda pardon; puis m'expliqua que les choses auxquelles j'avais délibérément tenu à demeurer étrangère, les questions d'argent, qui dans un mariage sont de quelque importance, créaient entre mon père et lui des dissentiments qui allaient s'aggravant. Il me révéla alors qu'une des premières conditions posées et acceptées avait été l'achat par Frantz de l'usine paternelle. Au moment de conclure, Frantz trouvait que mon père en voulait trop cher; que lui, malgré l'héritage qu'il venait de faire, n'avait pas d'argent disponible, et que mon père entendait être réglé comptant.

Il me bouleversa, tant par l'offre étrange, offensante qu'il venait de me faire, que par ces révélations, qui s'alliaient si peu avec sa pro-

position et l'idée que je me faisais d'un mariage d'amour!

Je ne sus rien lui répondre, sinon que je ne sortirais d'ici qu'au bras de mon mari; et restée seule, je fondis en larmes.

Ma mère qui survint alors voulut savoir la cause de ce chagrin; je la lui avouai en partie. Elle me consola de son mieux et eut avec mon père des entretiens qui me parurent satisfaisants, car je vis revenir la gaieté sur le front de mon fiancé. Mon père, toutefois, n'était rien moins que content, et il me le fit bien voir. J'avais beau être à quelques jours de mon mariage, il ne pouvait admettre que son autorité en fût amoindrie. Dans sa pensée, son gendre, en épousant sa fille, en achetant l'usine, devenait un nouveau membre de cette famille sur laquelle s'exerçait sans conteste son autorité. Et comme nous discussions devant lui de l'itinéraire de notre voyage de noces et que nous le composions à notre fantaisie, lui, intervenant, insista pour nous faire prendre des billets circulaires, ajoutant qu'il ne pouvait donner à Frantz, son employé désormais, qu'un mois de congé.

Je protestai avec énergie, m'oubliant jusqu'à dire qu'une fois mariés nous serions libres de faire ce que bon nous semblerait.

J'avais à peine achevé cette malheureuse phrase, que deux gifles me cinglèrent les joues.

Frantz se dressa devant mon père, le provoquant du regard; je me jetai entre eux, les mains étendues, Frantz me considéra, vit mes joues rouges, les embrassa en murmurant: « Pauvre petite! », et sortit en faisant claquer la porte.

(à suivre)